

Image not found or type unknown



Contrat avenir et fermeture du lycee

Par **nordin**, le **21/07/2008** à **20:09**

comment faire lorsque le lycée ferme et que je suis payé car mon employeur me fera récupérer ces heures n'est-ce pas cela équivaut à une heure/ jour pendant la période de travail 6 mois n'est-ce pas cela n'a pas été précisé lors de l'entretien d'embauche et ce n'est écrit nulle part n'est-ce pas ce légal n'est-ce pas merci d'avance

Par **domi**, le **21/07/2008** à **22:21**

Merci de reformuler plus clairement votre demande .